PRESTATIONS DE SERVICES ADMINISTRATION DE BIENS

Extraits des tarifs du Cabinet : (T.V.A. incluse au taux en vigueur de 20 %)

GERANCE

GESTION COURANTE

Immeubles collectifs:

- sur le montant quittancé ou perçu

<u>Lots isolés</u>:

- sur le montant quittancé ou perçu 9.60

Les taux ci-dessus ne sont que des taux moyens donnés à titre indicatif : ils peuvent donc être très sensiblement supérieurs ou inférieurs dans les cas particuliers, et sont toujours négociés de gré à

Clôture d'un dossier en fin de gestion :

- droit fixe

300 € TTC 12 % TTC

- droit proportionnel

des honoraires annuels H.T.

Assurance

- loyers impayés

3.00 % TTC

des quittancements

Dossiers ANAH

Ouverture et suivi administratif

460 € TTC

- Sur la subvention obtenue

taux mandat

Dossiers de Prêt

280 € TTC - Ouverture et suivi administratif

- Sur le prêt obtenu

(cf: taux mandat)

Justificatif pour la déclaration des revenus fonciers et I.S.F

- immeubles en pleine propriété 120 € TTC

lots isolés

18 € TTC

- Conseil et assistance à la déclaration I.S.F

500 € TTC

REDACTION D'ACTES

Baux commerciaux et professionnels

Locaux commerciaux, boutiques, bureaux, locaux professionnels

Sur le prix total des années de bail hors charges et hors taxes.

- Baux commerciaux : minimum perçu

0,80 % HT+TVA 1000 € HT+TVA

Pour les avenants et renouvellements de bail. tarif comme ci-dessus, sur le montant des années

Baux d'habitation ou mixtes :

200 € TTC/m² - établissement du bail

renouvellement ou avenant : 200€ TTC/m²

TARIF GENERAL

GESTION COURANTE

comptes, des conseils etc..)

Gestion courante d'un immeuble - suivant contrat de syndic à négocier et adapter en fonction du bien à administrer (nombre de lots, confort, équipement, périodicité des

COPROPRIETE

Suivant contrat

Clôture d'un dossier en fin de gestion:

sans frais

 <u>Mutation</u>: à la charge du vendeur
 établissement de l'état daté: 480 € TTC opposition sur mutation art 20-1 240 €TTC

délivrance certificat art 20-2

- gestion d'un compte bancaire séparé : compris honoraires de base

Modification du Règlement de copropriété : 600 € TTC

TRANSACTIONS

Vente d'immeuble, sur le prix de vente :

% TTC en moyenne

Cession de baux commerciaux

à débattre

Négociation des baux :

Habitation:

Honoraires TTC (au taux actuel de la TVA de 20 %, étant précisé que ce taux est susceptible de modification conformément à la règlementation fiscale), à la charge du locataire :

- honoraires de visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail : 12€ TTC/m²

- honoraires de réalisation de l'état des lieux d'entrée : 3€ TTC/m²

Honoraires TTC (au taux actuel de la TVA de 20 %, étant précisés que ce taux est susceptible de modification conformément à la règlementation fiscale), à la charge du bailleur :

honoraires d'entremise, négociation, de visites, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail : 11% TTC (au taux actuel de la TVA de 20 %, étant précisé que ce taux est susceptible de modification

conformément à la règlementation fiscale) du loyer annuel chargé.
- honoraires de réalisation des états des

lieux : 3€ TTC/m² par état des lieux avec minimum de 100€ TTC.

- Commerciaux et Professionnels

12 % TTC du loyer Triennal

Honoraires travaux

- Travaux réalisés avec où sans l'assistance d'un technicien (architecte-ingénieur, etc...). Tarif dégressif à décider en assemblée

Procédure de recouvrement :

- Mise en demeure (LR.AR) 60 € TTC

- Relance sur mise en demeure 24 € TTC

- Conclusion protocole accord 180 € TTC

- Frais hypothèque, mainlevée hypothèque, requête injonction de payer, constitution dossier, suivi du dossier avocat à la vacation horaire 120 € TTC

Gestion administrative et matérielle relatives aux sinistres

déplacement sur les lieux, prise de mesures conservatoires, assistance aux mesures d'expertise. suivi du dossier auprès de l'assureur vacation horaire de 120 €TTC.

Carnet d'entretien, DPE et RCP frais de délivrance sur support papier

- carnet entretien 24 € TTC 96 € TTC - fourniture éléments DPE - procès-verbal 96 € TTC

Subvention - prêt

- Constitution du dossier 600 € TTC

- vacation horaire suivi du dossier

Remboursement des frais et débours justifiés

- Photocopies

0.19 € TTC

- Frais de timbres au réel

Tarif des vacations (€/heure)

- Heures ouvrables et jusqu'à 21h00 :

100 €/HT 120€ TTC Collaborateur 120 € TTC Architecte 100 €/HT

- En dehors des heures ouvrables après 21h00 Collaborateur 150 €/HT **180** € TTC

Immatriculation initiale du syndicat TTC

Prestations relatives aux litiges contentieux hors frais de recouvrement

Mise en demeure d'un tiers par LRAR 180 €TTC Constitution dossier avocat, huissier... 300 €TTC Suivi du dossier avocat vacation horaire

Autres prestations Vacations horaires

Les diligences spécifiquement liées à la préparation des décisions d'acquisitions ou de disposition de parties communes, reprise de comptabilité sur exercice antérieurs non approuvés et répartis, représentation du SDC aux assemblée d'une structure extérieure.